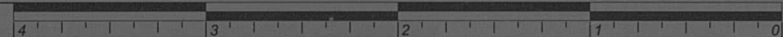
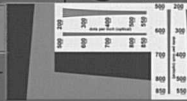
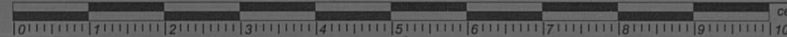


inches



centimeters



| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 (A) | 12 | 13 | 14 | 15 |
|----|-------|-------|--------|--------|--------|--------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|
| L* | 39.12 | 65.43 | 49.87 | 44.26 | 55.56 | 70.82 | 63.51 | 39.92 | 52.24 | 97.06 | 92.02 | 87.34 | 82.14 | 72.06 | 62.15 |
| a* | 13.24 | 18.11 | -4.34 | -13.80 | 9.82 | -33.43 | 34.26 | 11.81 | 48.55 | -0.40 | -0.60 | -0.75 | -1.06 | -1.19 | -1.07 |
| b* | 15.07 | 18.72 | -22.29 | 22.85 | -24.49 | -0.35 | 59.60 | -46.07 | 18.51 | 1.13 | 0.23 | 0.21 | 0.43 | 0.28 | 0.19 |

| | 16 (M) | 17 | 18 (B) | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
|----|--------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|-------|-------|--------|--------|
| L* | 49.25 | 38.62 | 28.86 | 16.19 | 8.29 | 3.44 | 31.41 | 72.46 | 72.95 | 29.37 | 54.91 | 43.96 | 82.74 | 52.79 | 50.87 |
| a* | -0.16 | -0.18 | 0.54 | -0.05 | -0.81 | -0.23 | 20.98 | -24.45 | 16.83 | 13.06 | -38.91 | 52.00 | 3.45 | 50.88 | -27.17 |
| b* | 0.01 | -0.04 | 0.60 | 0.73 | 0.19 | 0.49 | -19.43 | 55.93 | 68.80 | -49.49 | 30.77 | 30.01 | 81.29 | -12.72 | -29.46 |

D50 Illuminant, 2 degree observer

Density → 0.04 0.09 0.15 0.22 0.36 0.51

Golden Thread

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams

bis

se

com

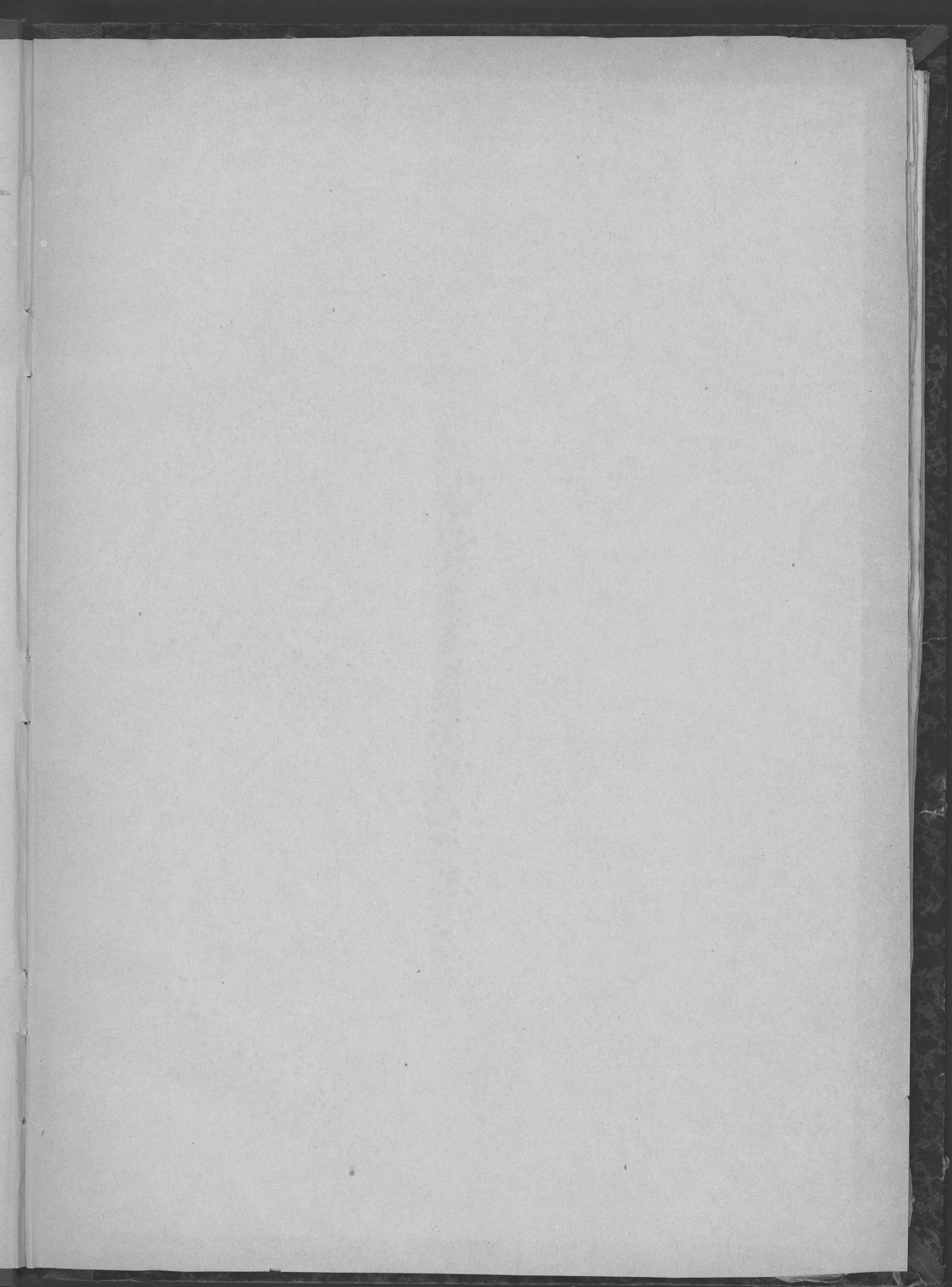
PAGES

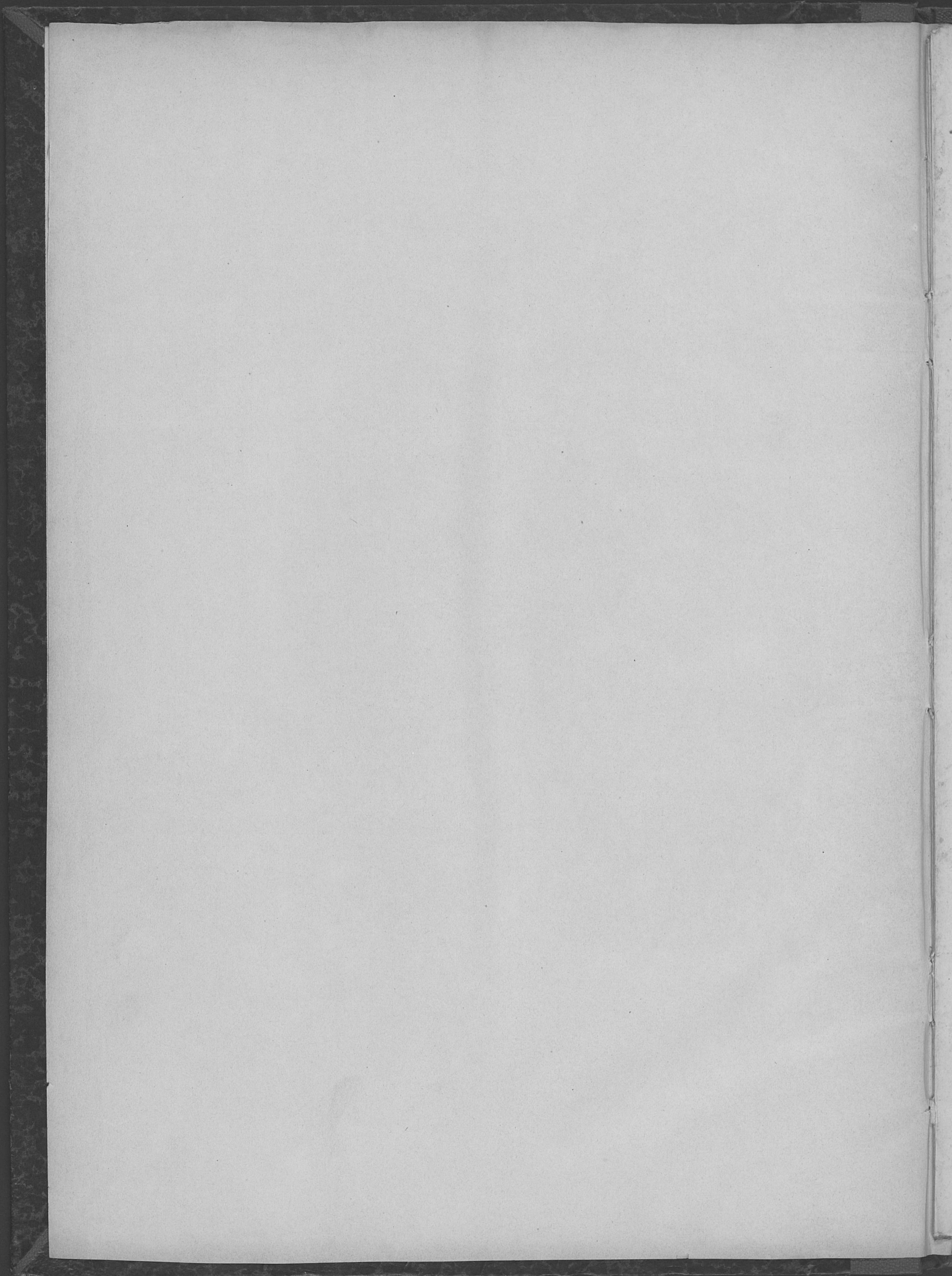
Ed 78 bis / 2

Archives cantonales vaudoises

RMSA/1.044.898

Microfilm





REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de Maracou et la Rogise

Page

1

Depuis et compris le premier Juillet jusqu'au trente et un Decembre
inclusivement de l'an mil huit cent vingt et un, aucun mariage n'a été
célébré à l'Eglise de Maracou. Teste à Oron le trente et un Du mois
de Decembre mil huit cent vingt et un

Du Rocher Pasteur

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page

Page 024

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

REGISTRE DES MARIAGES

Page 2

de la Paroisse de Maraou et la Rogisse

Ensuite de l'autorisation du Conseil d'Etat en date du vingt-troisième Octobre mil huit cent vingt-deux, la tenue de ce Registre a été remise à mon Satfruyant, le Ministre
Giles

DuBochet Pasteur

Depuis et compris le premier Janvier jus qu'au trente et un
décembre mil huit cent vingt deux, aucun mariage n'a été
célébré dans l'Eglise de Maraou. L'atteste à Oron le trente
et un décembre mil huit cent vingt deux.

L. P. P. P.

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page



Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

REGISTRE DES MARIAGES

Page 2

de la Paroisse de *Maracou de la Rogive*

1823.

Caillet
&
Sereux

Le vingt six septembre dix huit cent vingt trois, a été célébré dans l'Eglise de Maracou, en présence de Gabriel Sonney & de Jean Cholle, domiciliés à Maracou, le mariage de Jean Pierre Fils majeur de Frederic Caillet, & de Jeanne Françoise née Felix, Bourgeois de Maracou & y demeurant; Et de Jeanne Marie, Fille majeure de Jean Gabriel Sereux, & de Suzanne Cholle, Bourgeois de Maracou & y domiciliés, après que les Epoux m'ont exhibé le certificat de la publication des Bans de ce mariage qui a eu lieu dans les Paroisses de Maracou & de Chatellen

D'Orrey *Sacré*

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original
déposé aux Archives de la Cure du Diocèse & Curé Sacré de Maracou

Ouvré le 1 Janvier 1824.

D'Orrey *Sacré*

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page



li
et
so
)
)
ce
)

i
b

)
tu

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

| |
|--|
| |
|--|

REGISTRE DES MARIAGES

Page 3.

de la Paroisse de Maracou & la Rogivre

1824

1

Serex

o

Serex.

Le cinq Mars dix huit cent vingt quatre, a été célébré dans l'Eglise de Maracou, en présence de Jean Gabriel Serex, & de Jean Louis Caillet domiciliés à Maracou, le mariage de Jean Louis, Fil^{majeur} de feu Jean Serex Bourgeois de Maracou & y demeurant, & de Jeanne Elisabeth Frotet sa Femme. Et d'Anne Philippine, Fille mineure de Jean Louis Serex de Maracou, & y demeurant, & de Susanne Chollet sa Femme, après que les Epoux m'ont exhibé le certificat de la publication des Bans de ce mariage, qui a eu lieu dans les Eglises de Maracou & de Châtillon

D'Verrey Pastur

2

Chollet

o

Caillet

Le dix neuf Mars dix huit cent vingt quatre, a été célébré dans l'Eglise de Maracou, en présence de Jean Gabriel Chollet, & de Jean Pierre Caillet domiciliés à Maracou, le mariage de Jean Daniel, Fil^{majeur} de Jean Gabriel Chollet, & de Jeanne Marie née Stoby d'une part, bourgeois de Maracou, & y domiciliés; Et de Marie Marguerite, Fille majeure de Frederic Caillet, & de défunte Jeanne Françoise née Felix d'autre part; Bourgeoise de Maracou, & y domiciliée; après que les Epoux m'ont exhibé le certificat de la publication des Bans de ce mariage, qui a eu lieu dans les Eglises de Maracou & de Châtillon

D'Verrey Pastur

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original déposé dans les archives de la R^e Aud^e d'Oron

Le 11 Janvier 1825.

D'Verrey Pastur

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page



Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

| |
|--|
| |
|--|

REGISTRE DES MARIAGES

Page 4.

de la Paroisse de Maracou et la Rogive.

1825.

N. 1.

Felix
et
Vuadens.

Extrait des Registres de mariage de la Paroisse de Verrey. fol. 73.

Le dixseptieme Mars dixhuit cent vingt cinq, en suite d'un commandement du Pasteur de l'Eglise de Maracou en date du treize courant, a été célébré à l'Eglise de Verrey par le Ministre Puchonnet, en présence de Louis Mailard, et de Louis Suva domiciliés à Verrey; le mariage de Jean Pierre Felix bourgeois de la Rogive Cercle d'Oron et y demeurant, Fils majeur de Jean Pierre Felix, et de defunte Jeanne Francois née Caillet sa Femme, et de Francois Marie Marguerite Vuadens, de Blonay, domiciliée à la Rogive, Fille mineure de Jacques Abram Vuadens, et de defunte Jeanne Marie née Ducret sa Femme; Apres que les Epoux ont exhibé leurs certificats de publication de bans de ce mariage, qui ont eu lieu dans les Eglises de Maracou et de Blonay, les quelles pieces avec le billet d'exemption d'armes déposent dans les Archives de la Cure

Signé Proud Suppléant

Sous la date du vingt neuf Mars mille huit cent vingt cinq

attesté par Copie Conforme

D'Oron Pasteur

2

Felix
et
Chollet.

Extrait des Registres Matrimoniaux de la Paroisse de Châtillens.

Le septieme Octobre dixhuit cent vingt cinq, le mariage de Jean Francois Felix bourgeois de Maracou, la Rogive et Palairieu, domicilié à Maracou, Fils majeur de Jean Frederic Felix, et de Marie Madelaine née Felix sa Femme; avec Jeanne Francois Chollet, Bourgeoise de Maracou et y demeurant, Fille majeure de Pierre Francois Chollet, et de Jeanne Marie née Maillaud sa Femme; a été célébré dans l'Eglise de Châtillens, en présence de Jean Frederic Felix, et de Frederic Gabriel Chollet domiciliés à Maracou, apres que les Epoux ont exhibé les certificats de publication des bans de ce mariage, qui ont eu lieu dans les Paroisses de Maracou et de Palairieu, et le billet d'armes de l'Epoux, les quels actes demeurent déposés dans les Archives de la première Cure d'Oron.

Signé P. P. Monseron Pasteur

Sous Copie conforme attesté D'Oron Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES
de la Paroisse de

*Je certifie que la présente copie est conforme au Registre
original déposé dans les Archives du Diocèse d'Orléans
de Marçon*

Orléans 2 Janvier 1826.

Herry

REGISTRE DES MARIAGES

Page

de la Paroisse de

| |
|--|
| |
|--|

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de Maraun et la Pugin

Page 5.

1826.

Depuis et compris le premier Janvier jus qu'au trente un Décembre
dix huit cent vingt six, aucun mariage n'a été béni dans
l'Eglise de Maraun

attesté à Oron

Herry Pectay

Je certifie que la présente copie est conforme au registre
original déposé aux archives de la Secunde Cure d'Oron

Herry Pectay

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page



Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de Maracou, et la Rogimé.

Page 6

1827

Depuis le premier Janvier dix huit cent vingt sept, au trente un Décembre de la même année il n'a été célébré aucun mariage dans la Paroisse de Maracou et la Rogimé.

Attesté à Oudé ce 17 Janvier 1828.

W. Verrey Pastur

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de Maracou et la Rogime

Page

2

1828.

Depuis et y compris le premier Janvier dix huit cent vingt huit, au trente un Décembre de la même année, aucun mariage n'a été célébré dans l'Eglise de Maracou.

L'atteste à Oron la Ville le neuf Janvier

1829.

A. Perrey Pastur.

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

| |
|--|
| |
|--|

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page



Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

| |
|--|
| |
|--|

REGISTRE DES MARIAGES

Page 8.

de la Paroisse de *Maracou* & *la Rogive*

1829.

Depuis et y compris le 1^r Janvier mille huit cent vingt
neuf au trent un Decembre de la même année, aucun
mariage n'a été célébré dans la Paroisse de Maracou

Attesté — *Derry* *Paroisse*

J'atteste de plus que la présente déclaration est
convenue dans les mêmes termes dans le *Registre*

Derry *Paroisse*

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

| |
|--|
| |
|--|

REGISTRE DES MARIAGES

Page

de la Paroisse de

| |
|--|
| |
|--|

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

DE LA PAROISSE de Maracon et la Rogive.

N^o

Le mil-huit-cent- a été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoius

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

Copie

D'après l'art. 7 de la loy du 8. X^o Mille huit cent trente, le présent registre a été remis à M. Mastache nommé au poste de Maracon. Le 25. 4. 6 Mille huit cent trente. Signé Duvallet & de la Rogive

Pour copie conforme à l'Original J. Mastache Pastur

Au moment ou le registre des Mariages de la Paroisse de Maracon m'a été remis, aucune inscription n'y avais été faite pour l'année Mil-huit cent-trente, et dès lors jusqu'à la fin de dite année, aucun mariage n'y a été célébré. Ce qui atteste à Oron le cinq Janvier Mil-huit cent trente-un.

J. Mastache Pastur

REGISTRE DES MARIAGES

Le _____ mil-huit-cent-
à été célébré le mariage promis

N^o

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cénoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

DE LA PAROISSE d

Le *mil-huit-cent-*
a été célébré le mariage promis

N^o

Entre

Et

*fils de**fille de**et de**et de**d**d**domicilié**domiciliée**agé de**agée de*

Cémoius

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

REGISTRE DES MARIAGES

N^o

Le _____ mil-huit-cent-
à été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

DE LA PAROISSE de Maracon et la Rogive

1831.

N^oChollet
et
Caillet

Le vingt-huit Juillet mil-huit-cent-trente et un
a été célébré ^{dans le temple de} le mariage promis Maracon, le mariage promis

Entre

Jean Gabriel Chollet

Et Rose Caillet

fils de Jean Gabriel

fille de Jean Gabriel

et de Jeanne Marie née Stuby sa
femme
de Maracon

et de défunte Jeanne Françoise née
Serex sa femme,
de Maracon.

y domicilié.

y domiciliée

agé de trente deux ans.

agée de vingt-trois ans.

Veuf en premières nocces de Fran-
çoise Elisabeth née Caillet.

Cémoins

Jean Louis Serex et Jean François Caillet

tous deux de Maracon et y domiciliés.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
Des bans de mariage publiés sans opposition dans la Paroisse
de Maracon, lesquels sont déposés aux archives de la cure.

De l'acte de décès de Françoise Elisabeth née Caillet, première
femme de l'époux, inscrit au Registre de cette Paroisse, Folio 14. N^o 3.

Je déclare que la présente copie est conforme à l'Original déposé
aux archives de la Cure du Pasteur de Maracon.

Don le 15 Janvier 1832.

J. Mustache
Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES

Le *mil-huit-cent-*
à été célébré le mariage promis

N^o

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

DE LA PAROISSE d

Le _____ mil-huit-cent-
a été célébré le mariage promis

N^o

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

REGISTRE DES MARIAGES

N^o _____

Le _____ mil-huit-cent-
à été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

RÉGISTRE DES MARIAGES

Page 11. —

de la Paroisse de Maracou et la Rogivert.

1832.
mmi

Depuis et y compris le premier Janvier Mil-huit-cent
trente-deux, jusqu'au trente-et-un Décembre de la même année,
aucun mariage n'a été célébré dans la Paroisse de Maracou.

Ce qui atteste J. Hostache
Pasteur

Copie conforme à l'Original déposé aux archives de la
Paroisse de la Paroisse de Maracou. —

Ce qui atteste à Oron le huit Janvier
Mil-huit-cent-trente-trois

J. Hostache
Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

Page

Page

REGISTRE DES MARIAGES

de la Paroisse de

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

DE LA PAROISSE de Maracon et la Rogive

1833.
miiiN^oLe *mit-huit-cent-*
a été célébré le mariage promis

| | | |
|-----------|-------|------------|
| | Entre | |
| | Et | |
| fils de | | fille de |
| et de | | et de |
| d | | d |
| domicilié | | domiciliée |
| agé de | | agée de |

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

Depuis et y compris le premier Janvier Mil huit cent trente trois, jusqu'au trente et un Décembre de la même année, inclusivement, aucun mariage n'a été célébré dans la Paroisse de Maracon

Ce qu'atteste *J. Hostache Pastour*

Pour Copie conforme à l'inscription faite sur le Registre Original déposé aux archives de la Cure du Pasteur de Maracon Ordonné le trois Janvier Mil huit cent trente quatre

J. Hostache Pastour

REGISTRE DES MARIAGES

N^o

Le _____ mil-huit-cent-
à été célébré le mariage promis

fils de

et de

d

domicilié

agé de

Entre

Et

fille de

et de

d

domiciliée

agée de

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

DE LA PAROISSE d

N^o

Le *mil-huit-cent-*
a été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoius

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

REGISTRE DES MARIAGES

N^o

Le _____ mil-huit-cent-
à été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoius

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

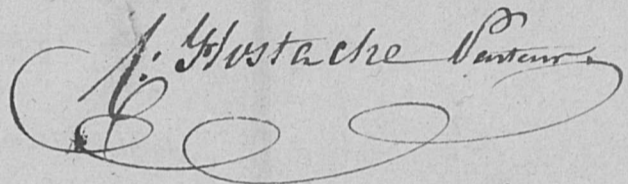
REGISTRE DES MARIAGES

Page 13.

de la Paroisse de Maracou et la Rogive

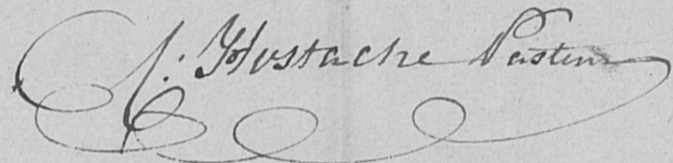
1834.

Depuis et y compris le premier Janvier Mil-
huit cent trente quatre jus qu'au trente et un
Decembre de la même année inclusivement
aucun mariage n'a été célébré dans la Pa-
-roisse de Maracou.

J. Hostache Pasteur


Je certifie que la présente copie est conforme à l'Original
déposé aux archives de la cure du Pasteur de Maracou.

Orn le douze Janvier Mil huit cent trente
- cinq. -

J. Hostache Pasteur


DE LA PAROISSE de Maracon et la Rogiver.

1835

Le vingt-neuf Janvier mil-huit-cent-trente-cinq
a été célébré ^{dans le temple} le mariage promis de Maracon le mariage promis

N^o 1.
Serex
et
Chollet

Entre

Jean Louis Serex
fils de Jean Daniel Serex

Et Marie Marguerite Chollet
fille de André Gabriel Chollet

et de défunte Susanne née Pasche
sa femme,
de Maracon

et de défunte Jeanne Elisabeth
née Chollet sa femme
de Maracon

domicilié au dit lieu

domiciliée au dit lieu

agé de quarante et un ans,

agée de trente ans.

Cémoius

Jean Samuel fils de Jean Abram Chollet
et David Douat tous deux de Maracon et y domiciliés.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
des bans publiés sans opposition dans la Paroisse de
Maracon, lesquels sont déposés aux archives de la Cure.

J. Hostache Pasteur.

J. Certifie que la présente copie est conforme à
l'Original déposé aux archives de la Cure du Pasteur de
Maracon

Ordon. le 28 Janvier 1836.

J. Hostache
Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES

N^o

Le _____ mil-huit-cent-
à été célébré le mariage promis

| | | |
|-----------------|-------|------------------|
| | Entre | |
| | Et | |
| _____ fils de | | _____ fille de |
| _____ et de | | _____ et de |
| _____ d | | _____ d |
| _____ domicilié | | _____ domiciliée |
| _____ agé de | | _____ agée de |

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

DE LA PAROISSE d

N^o

Le _____ mil-huit-cent-
a été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoius

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

DE LA PAROISSE de Maracon et La Rogive.

1836

Le mil-huit-cent-
a été célébré le mariage promis

N^o

Entre
Et
fils de fille de
et de et de
d d
domicilié domiciliée
agé de agée de
Cénoius

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

Des le premier Janvier au trente et un Décembre
Mil-huit-cent-trente-six, inclusivement, aucun ma-
riage n'a été célébré dans la Paroisse de Maracon.
Ce qu'atteste N. Hostache Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES

1834

Le mil-huit-cent-

à été célébré le mariage promis

N°

Entre

Et

filz de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

Vu la permission donnée par le Conseil d'Etat, sous date du sept-
Janvier Mil-huit cent trente sept, l'extrait ci-aprés, lequel m'avait été remis
par le Syndic de la Commune comme concernant un ressortissant de cette
commune, a été transcrit sur le présent registre des mariages.

N°

1.

Ex-
trai

Préfecture du Département de la Seine.
Ville de Paris.

Extrait du Registre des Actes de Mariage
de l'an 1834, Premier Arrondissement.

Felix

et

Jaquier.

Le douze Décembre Mil-huit cent trente quatre, à l'heure de Midi, en
l'hôtel de la Mairie du Premier Arrondissement de Paris, a été prononcé
le mariage suivant.

Acte de mariage de Sieur Jean David François Felix, Valet de chambre,
né à La Chaux, Canton de Vaud, (en Suisse) le vingt-cinq Mars Mil-Sept-
cent quatre vingt seize, demeurant à Paris, rue Montmartre N° 176, troisième
arrondissement, fils majeur de Sieur Pierre François Felix, Viturier et de Dame
Marie Henriette Keupper son épouse demeurant à Morges, susdit Canton de Vaud

et d.

DE LA PAROISSE de Maracon et Le Rogivier.

1837.
milleLe mil-huit-cent
a été célébré le mariage promisN^o

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Suite

Cémoius

Et de Demoiselle Jeanne Louise Marie Jaquier, femme de chambre née à
Cossigny, susdit Canton de Vaud, en Suisse le premier Février Mil sept cent
quatre-vingt-dix-sept, demeurant à Paris, rue de la Ferme des Mathurins N^o 16
de cet Arrondissement, fille majeure de sieur Jean Louis Jaquier, propriétaire
et de Dame Susanne Ferrin, son épouse demeurant à Dixy, susdit Canton de
Vaud. — La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

Les actes préliminaires sont: la publication du présent mariage faite en cer-
te Mairie les Dimanches vingt-trois et trente Novembre dernier, le mille, y
affichée suivant la loi, sans opposition; les actes de naissance des époux; les
actes authentiques de consentement de leurs pères et mères au présent mariage.
De toutes lesquelles pièces paraphées aux termes de la loi, qui demeureront
annexées aux registres, il a été fait lecture ainsi que du Chapitre du Code Civil:
Des devoirs et des devoirs respectifs des époux. —

Les deux époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un, la Demoiselle Jean-
ne Louise Marie Jaquier, l'autre, le sieur Jean David François Félix en pré-
sence des sieurs Louis Benjamin Secretan, Jardinier fleuriste agé de quarante-
huit ans, demeurant à Passy-seine, Samuel Gaspin, homme de confiance agé
de quarante-cinq ans, dem: rue Montmartre N^o 146. témoins de l'époux. François
Panse, concierge agé de quarante-un ans, dem: rue de la Chaise N^o 4. Louis
Brugger, propriétaire agé de quarante-huit ans, dem: rue Godota Manroy
N^o 1. Témoins de l'épouse.

Après quoi nous Antoine François Porcher de la Fontaine, Avocat à la
Cour royale, Chevalier de la Légion d'honneur, Adjoint au Maire du
premier.

REGISTRE DES MARIAGES

1834.

N°

Le mil-huit-cent-
à été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Suite

Cémoius

premier Arrond. de Paris faisant les fonctions d'Officier de l'Etat Civil,
avons prononcé au nom de la loi, que les dits époux sont Unis en Ma-
riage et ont les époux et les témoins signés avec nous après lecture faite.
Signé: J. D. J. Felix, J. E. M. Laguerre Secretan, Laspin, Fauc, Brugger,
Fischer de La Fontaine

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
Pour Copie conforme Paris le 17 Décembre 1834.

Le Maire (signé) A. Le fort

Collat: L.S

Je déclare que la transcription faite ci dessus, est
conforme à l'Extrait qui demeure déposé aux archives de la Cure ainsi
que la permission du Conseil d'Etat.

Le Douce Janvier Mil-huit-cent trente sept. J. Mustache
Pastor

DE LA PAROISSE de Maracon et La Rogive

1834.
nombreN^o2.
=

Le

mil huit cent

a été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoius

Le dix-huit Avril Mil huit cent trente sept, j'ai reçu de la part
du Préfet du District d'Oron l'Extrait ci-après transcrit.

Copie.

Tribunal d'Appel du Canton de Vaud

Séance du 7^e Avril 1834.

~~La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
Présidence de Monsieur Secretan.~~

Lecture faite de la procédure en divorce instruite au Tribunal du District d'Oron
ensuite de demande par consentement mutuel des Epoux Frédéric Daniel Perroud
de Palézieux et d'Ecalleaux, et Jeanne Françoise née Felix.

Ensemble de la sentence du dit Tribunal d'Oron en date du 20^e Janvier 1834.

Parties assignées d'office, le sieur Frédéric Daniel Perroud et Jeanne Françoise Felix
accompagnés des sieurs Felix et Duffey ses proches parents, ont comparu et ont
déclaré persister dans leur demande en divorce.

Considérant que ces époux ont accompli les formalités prescrites au Chapitre 3.
du Titre VI du 1^{er} Livre du Code Civil - Sur les articles 151 et 155 du Code Civil

Le Tribunal d'Appel, En confirmation de la sentence du Tribunal
de 1^{re} Instance, Arrête

F. Le divorce demandé par Frédéric Daniel Perroud et par Jeanne Françoise née Felix
est accordé. Les liens du mariage qui unissent ces époux sont dissous.

Perroud
Felix.

REGISTRE DES MARIAGES

1837.
mml

N^o

Le

mil-huit-cent-

à été célébré le mariage promis

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoius

Suite
N^o. Ils ne pourront ni l'un ni l'autre contracter un nouveau mariage avant trois ans des le 20 Janvier 1837 date du jugement en première Instance.

Les frais demeurent réglés par la convention faite entre les parties.

Le présent Arrêt sera envoyé au Conseil d'Etat.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

Le Président (signé) Secretan

Le Greffier (signé) E. Yautier

Pour transcription fidèle faite en vertu de l'Article 52 de la loi du 8 X^{bre} 1820, l'épouse divorcée étant domiciliée dans la Paroisse de Maracou. N. Hostache Pastur.

DE LA PAROISSE de Maracon et La Rogive.

1837.

N^o 3.Felix
et
Cardinaux

L'Extrait du Registre des Mariages célébrés par le Juge de Paix du Cercle d'Oron
^{mil huit cent}
 en vertu de la loi du 12 Décembre 1835. Le vingtième Avril Mil-huit cent
 trente sept, le Juge de Paix soussigné a procédé à la célébration du mariage promis

Entre

Felix Abram
 fils de défunt Pierre François
 et de Marie née Sonmay sa femme,
 de La Rogive et
 y domicilié.
 âgé de vingt quatre ans et dix
 mois.

Et Cardinaux Jeanne Marie,
 fille de Jean Pierre
 et de Jeanne Marie née Sonmay sa
 femme
 de Palézieux et
 y domiciliée
 âgée de vingt un ans et cinq mois.

Cémoins

A cet effet, le Juge de Paix soussigné s'est fait remettre conformément à
 la loi du 12 Décembre 1835, sur le mariage civil, la déclaration donnée
 par le Pasteur de la Paroisse de Maracon le dix-neuf Avril Mil-huit cent
 trente sept, attestant que les époux ont rempli les formalités voulues par les lois, et que
 les pièces ci-après désignées sont déposées dans les archives de la Cure, savoir:

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

- 1^o Le certificat de publications de bans de ce mariage dans la Paroisse
 de Maracon et La Rogive.
- 2^o Le certificat de publications de bans de ce mariage dans la
 Paroisse de Palézieux.
- 3^o L'acte ou extrait de naissance de l'époux (celui de l'épouse n'a
 pas été exhibé en quel se trouve dans les Registres de Palézieux
 où les formalités ont été remplies.
- 4^o L'acte de consentement du père de l'épouse.
- 5^o Le Billet d'Armes de l'époux.

En conséquence le Juge de Paix, après avoir reçu de chaque époux séparément
 la déclaration qu'ils se prennent pour mari et femme, a prononcé au nom de la
 loi, qu'ils sont unis par le mariage. — Fait et passé dans la maison de com-
 mune d'Oron la Ville d'an et jour ci-dessus en présence des témoins soussignés
 Témoins signés au Registre. M^r Louis Arnaud. M^r Daniel Pasche.
 Le Juge de Paix du Cercle d'Oron / signifié à E. Demicville J. de Paix.

Four transcription fidèle de
 l'extrait déposé aux archives
 de la Cure. C. Hostache Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES

1837.

N^o 4.

Felix

Jordan

Extrait du Registre des Mariages célébrés par le Juge de Paix du Cercle d'Oron
 Le ~~mil huit cent~~ en vertu de la loi du 12 Décembre 1835.

à été célébré le mariage promis Le vingt-unième Juin Mil-huit cent
 trente-sept, le Juge de Paix soussigné a procédé à la célébration du mariage promis.

Entre

Felix Pierre François

fils de défunt Jean François

et de défunte Madeleine née Son-

nay sa femme, de La Rogive et
 y domiciliéagé de vingt-deux ans et neuf
 mois.

Et Jordan Jeanne Marie Louise

fille de Jacques

et de Françoise née Chappuis

sa femme, de Mézières
 domiciliée à La Rogive

agée de vingt-un ans et onze mois.

Cémoins

A cet effet, le Juge de Paix soussigné s'est fait remettre conformément à la
 loi du 12 Décembre 1835, sur le mariage civil, la déclaration donnée par le
 Pasteur de la Paroisse de Maracon le vingtième Juin Mil-huit cent trente-
 sept attestant que les époux ont rempli les formalités voulues par les lois et
 que les pièces ci-après désignées sont déposées dans les archives de la Cure, à savoir:

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu de

1^o L'acte de naissance de l'époux inscrit dans le Registre N^o 2 de cette
 Paroisse, Page 58.

2^o L'Extrait de naissance de l'épouse.

3^o Ses actes de consentement du tuteur et de deux proches parents de
 l'époux ainsi que du père de l'épouse (actes réunis sur la même feuille.)

4^o Le certificat de publications des bans de ce mariage dans la Paroisse
 de Maracon et La Rogive.

5^o Le certificat de publications des bans dans la Paroisse de Mézières.

6^o Le billet d'armes de l'époux.

En conséquence, le Juge de Paix, après avoir reçu de chaque époux séparé-
 ment la déclaration qu'ils se prennent pour mari et femme, a prononcé au
 nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage.

Fait et passé dans la maison de Commune d'Oron la Ville l'an et jour
 ci-dessus, en présence des témoins soussignés.

Témoins signés au Registre. Jean Louis Arnaud; Chablot Cap^t de Gond.

Le Juge de Paix du Cercle d'Oron / signé / J. E. Demicville J. de P.

Pour transcription fidèle de l'extrait déposé aux archives de la Cure / Hostache Pastour

DE LA PAROISSE de Maracon et La Rogive

1832

Extrait du Registre des Mariages célébrés par le Juge de Paix du Cercle de Moudon en vertu de la loi du 12 Décembre mil huit cent

a été célébré le mariage promis Le vingt deux Juillet Mil huit cent trente sept le Juge de Paix soussigné a procédé à la célébration du mariage promis

Entre

N^o 5.

Chollet

Pasche

Chollet Louis Gabriel

fils de défunt Jean Philippe

et de Jeanne Esther née Pasche de

femme de Maracon et de La Rogive

domicilié à La Rogive.

agé de vingt sept ans et dix mois.

Et Pasche Jeanne Marguerite

fille de défunt Pierre Abrâm

et de Marianne née Pomatz de

femme de Cron la Ville et

y domiciliée

agée de trente deux ans.

Cémoins

A cet effet, le Juge de Paix soussigné s'est fait remettre conformément à la loi du 12 Décembre 1835, sur le mariage civil, la déclaration donnée par le Pasteur de la Paroisse de Maracon et La Rogive le dix-neuf Juillet Mil huit cent trente sept attestant que les époux ont rempli les formalités voulues par les lois et que les pièces ci-après désignées sont déposées dans les Archives de la cure, savoir: La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu.

1.° L'extrait de naissance de l'époux.

2.° Celui de l'épouse.

3.° Le Certificat de publications de bans de ce mariage dans la Paroisse de Maracon et La Rogive.

4.° Le Certificat de publications des dits bans dans la Paroisse de Chantillens.

5.° Le billet d'armes de l'époux.

En conséquence, le Juge de Paix après avoir reçu de chaque époux séparément la déclaration qu'ils se prennent pour mari et femme a prononcé au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage.

Fait et passé dans la maison de Commune de Moudon l'an et jour ci-dessus, en présence des témoins soussignés.

Témoins signés en Registre. Jacques Felix, Jean Daniel Felix.

Le Juge de Paix du Cercle de Moudon. J. Signé: Du Bois-Ferr.

Pour transcription fidèle de l'extrait déposé aux Archives. J. Mostache
Pasteur

REGISTRE DES MARIAGES

1837

N^o 6.

Felix
Chollet

Extrait du Registre Des Mariages célébrés par le Juge de Paix du Cercle de Sausanne
en vertu de la loi du 12 Décembre 1835.

à été célébré le mariage promis Le treizième Décembre Mil huit cent
trente sept, le Juge de Paix soussigné a procédé à la célébration du mariage promis

Entre

Felix Daniel Abram

fils de Jean Francois

et de Madeleine née Sonnay sa

femme de La Rogive; et

y domicilié.

agé de vingt-cinq ans.

Et Chollet Rose Louise

fille de Jean Philippe

et de Jeanne Cothet née Pasche

sa femme, de Maracou et de La Rogive

domiciliée à Sausanne.

agée de trente-cinq ans.

Cémoins

A cet effet, le Juge de Paix soussigné s'est fait remettre conformément
à la loi du 12 Décembre 1835 sur le mariage civil, la déclaration donnée par
le Pasteur de la Paroisse de Maracou le vingt-sept Novembre dernier, at-
testant que les époux ont rempli les formalités voulues par les lois et
que les pièces ci-après désignées sont déposées aux archives de la cure d'avis.
La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

- 1.° L'acte de naissance de l'époux, inscrit au Registre Baptistaire
- 2.° de la Paroisse de Maracou: Page 35.
- 2.° Celui de l'épouse inscrit au même Registre. Page 27.
- 3.° Le Certificat de publications de bans de ce mariage dans la
Paroisse de Maracou et La Rogive.
- 4.° Le Certificat de publications de bans du dit mariage dans
la Paroisse de Sausanne.
- 5.° Le Dillet d'Armes de l'époux.

En conséquence, le Juge de Paix après avoir reçu de chaque
époux séparément la déclaration qu'ils se prennent pour mari et
femme, la prononcée au nom de la loi qu'ils ont eue par le mariage
fait et passé dans la maison commune de Sausanne, l'an et
jour ci-dessus, en présence des témoins soussignés.

Témoins signés au Registre. Chollet David. E. Gantio, H. Probat, Amisier.

Le Juge de Paix du Cercle de Sausanne (Signé) L. Vallotton

Pour transcription fidèle de l'extrait déposé aux archives de la cure. f. Hostache
Pasteur

Je certifie que la
présente copie est
conforme à l'original
déposé aux archives
de la cure du Pasteur
de Maracou.
Ouv. le dix Janvier
Mil huit cent tren-
te huit.
f. Hostache
Pasteur

DE LA PAROISSE d

N^o

Le _____ *mil-huit-cent-*
a été célébré le mariage promis

Entre
Et
fils de _____ *fille de* _____
et de _____ *et de* _____
d _____ *d* _____
domicilié _____ *domiciliée* _____
agé de _____ *agée de* _____

Cénoius

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

DE LA PAROISSE de Maracou et La Rogive.

1838.

Extraits des Registres de l'Etat Civil de la Paroisse de Verrey (Mariages.)
Le treize Février mil-huit-cent-trente-cinq
a été célébré le mariage promis

N^o 1.Serex
et
Chollet

Entre

| | |
|--|--|
| <p>Jean Pierre Serex - fils de Jean Gabriel et de Jeanne née Duffey sa femme de Maracou et y domicilié agé de trente-deux ans. (né le 22. Janvier 1803.)</p> | <p>Et Chollet Jeanne Louise Agathe fille de Jean Philippe et de Jeanne Coster née Pasche sa femme, de La Rogive et de Maracou, domiciliée à La Rogive agée de vingt-sept ans et trois mois (née le 30. Mars 1807.)</p> |
|--|--|

Cémoins

Samuel Abraham Forester } Domiciliés à Cully.
Samuel Vallon }

- La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
- 1.° Des bans publics sans opposition dans les Eglises de Maracou et de Châtillens.
 - 2.° Des actes de naissance des époux.
 - 3.° De la permission du Pasteur de Maracou et de l'attestation donnée par le dit Pasteur, que l'époux a une Bible.
 - 4.° Du billet d'armes de l'époux

(Signé) L. S. Dur Min.

Collationné au susdit Registre par moi sousigné Pasteur de la
susdite Paroisse, et expédié le treize Février mil-huit-cent-trente-cinq

(Signé) L. S. Dur Min. Suppléant.

Pour transcription fidèle de l'Extrait déposé aux archives de la cure

J. Hostache Pasteur.

REGISTRE DES MARIAGES

N^o

Le présent registre est clos, à la date ci-~~mit huit cent~~ ¹⁸⁸¹ dessous, ensuite de
~~à été célébré le mariage promis~~ décrit au Grand Conseil ou 19^e Décembre
1833, qui a réuni les communes de ~~Maracou~~ ^{Maracou} et la ~~Projeune~~ ^{Projeune} à la ~~Paroisse~~
de ~~Laléguis~~ ^{Laléguis}.

| | |
|----------------------|--|
| Fils de | Et huit cent trente huit |
| et de | Fille de / J. L. Demieville Projet |
| d | d |
| domicilié | domiciliée |
| agé de | agée de |

~~Cémoins~~

~~La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu~~
Je certifie que la présente copie est conforme à l'original déposé aux archives de la
~~Paroisse de Laléguis~~
Laléguis le sept Janvier mil huit cent trente neuf
L. J. Baubard ~~Curé~~

Ed 7

P.

M.

MA

T

Répertoire du registre
des mariages de la paroisse de Neuracou.

| <u>année</u> | <u>noms</u> | <u>page</u> |
|--------------|----------------------------|-------------|
| 1823. | Caillet - Berex | 2 |
| 1824 | Chollet - Caillet. | 3. |
| 1831. | idem - idem | 10. |
| 1837. | Chollet - Pasche | 23 |
| <hr/> | | |
| 1825. | Félix - Guaders | 4. |
| " | id - Chollet | 4. |
| 1834. | id - Jaquier | 16. |
| 1837. | id - Cardinaux | 21. |
| " | id - Jordan. | 22. |
| " | id - Chollet. | 24. |
| <hr/> | | |
| 1837. | Serrond - Félix (divorce). | 19. |
| <hr/> | | |
| 1824. | Berex - Berex. | 3. |
| 1835. | id - Chollet | 14. |
| " | Berex - Chollet. | 25 |

REGISTRE DES MARIAGES

Le _____ mil-huit-cent-
à été célébré le mariage promis

N^o _____

Entre

Et

fils de

fille de

et de

et de

d

d

domicilié

domiciliée

agé de

agée de

Cémoins

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu

